



Tél. 03 28 43 60 57

09 60 46 27 50

Fax : 09 70 62 52 70

Mail : mairie.thiennes@wanadoo.fr

Nous, Maire de la Commune de THIENNES,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'Entreprise LITTORAL ESPACES VERTS, Agence Pays de Saint-Omer, domiciliée 3600 rue des Hautes rives à ECQUES 62129, doit réaliser des travaux d'élagage sur l'ensemble de notre Commune à compter du lundi 03 mars 2025,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte au droit du chantier **du lundi 03 mars 2025 au vendredi 02 mai 2025**, les travaux nécessitant un alternat manuel ou feu tricolore selon la durée ou la mise en place d'une route barrée avec déviation en fonction de la largeur de la rue (de 15 minutes à 4 heures maximum).

ARTICLE 2 : L'Entreprise LITTORAL ESPACES VERTS, chargée de la réalisation des travaux est responsable de la mise en place de la signalisation réglementaires et est tenu d'assurer la prévention de jour comme de nuit des riverains, des piétons, et des véhicules.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté à :

- L'Entreprise LITTORAL ESPACES VERTS.
- L'Entreprise ENEDIS Mme REVEL).
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck.
- La Caserne des Pompiers d'Aire-sur-la-lys.

Thiennes, le 25 février 2025

